

Comité Régional d'Allocation des Ressources Section « Psychiatrie »

Avis n°2023-10 du 19 octobre 2023 sur les Centres Ressources Autisme

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la répartition de l'enveloppe de 399 714 € destinée aux Centres Ressources Autisme et de l'enveloppe de 124 017 € destinée au plan de résorption des délais d'attente auprès de ces centres.

Les propositions sont les suivantes :

- Pérenniser les renforts humains au sein des unités diagnostiques hospitalières du CRA Rhône-Alpes effectués en ponctuels jusqu'alors soit la pérennisation de postes au sein de 8 structures départementales (399 714 €)
- Plan de résorption des délais d'attente auprès des CRA (124 017 €) de crédits ponctuels :
 - 39 817 € pour compléter le financement de la pérennisation des unités diagnostiques hospitalières (CRA RA) afin d'éviter de ponctionner le budget MS.
 - 84 200 € à destination du CRA Auvergne en échange d'un plan de résorption des délais (18 mois d'attente soit 547 jours)

Ces principes sont acceptés à l'unanimité des membres votants.

Le président
Piero CHIERICI